Image not found or type unknown

Le sous-cautionnement : définition et mécanismes

Actualité législative publié le **01/04/2025**, vu **379 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Le sous-cautionnement : définition et mécanismes : 2291-1 Code civil, il s'agit d'une sûreté personnelle

Code civil, dila, légifrance :

2291-1 :

> Le sous-cautionnement est le contrat par lequel une personne s'oblige envers la caution à lui payer ce que peut lui devoir le débiteur à raison du cautionnement.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150564/?anc

DE PLUS :

https://aurelienbamde.com/2022/01/04/le-sous-cautionnement-art-2291-1-c-civ/

https://www.agn-avocats.fr/blog/immobilier/sous-cautionnement-definition-agn-avocats/

https://www.agn-avocats.fr/blog/immobilier/la-sous-caution-est-elle-une-caution-agn-avocats/

https://kpmg.com/av/fr/avocats/eclairages/2021/10/droit-des-suretes-le-sous-cautionnement.html

JURISPRUDENCE COUR DE CASSATION CHAMBRE COMMERCIALE : du 2 avril 2025 :

https://frenchlaw.blog/2025/04/15/sous-cautionnement-pas-de-devoir-de-mise-en-garde-pour-la-caution-principale/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés